

MESSAGE POUR LES INTERVENANTS DES ONS DE SKI ET SNOWBOARD AU CANADA

De : Organismes nationaux de sport (ONS) des sports de neige - Alpin, Nordiq, Freestyle, Snowboard, & Saut à ski

Date : 28 août 2024

Subject: Modernisation de l'adhésion du Canada à la FIS afin d'obtenir plus de financement pour les athlètes et les programmes sportifs

Nos cinq organismes nationaux de sport (ONS) de sport de neige sont reconnus par le gouvernement du Canada et le Comité olympique canadien (COC) comme les organes directeurs de nos sports respectifs au Canada. Ces ONS sont financés par Sport Canada, le COC et À nous le podium (ANP) et représentent 98 % des activités et participants inscrits aux sports de neige au Canada. Collectivement, nous remportons plus de 50 % des médailles du Canada aux Jeux olympiques d'hiver et 70 % des médailles aux Jeux paralympiques d'hiver. Nous et trois autres ONS (ski combiné nordique, ski de vitesse, télémark) sommes gouvernés par la Fédération internationale de ski et snowboard (FIS). Il existe des différences considérables par rapport à la taille, la portée, les revenus, les modèles de financement, le personnel, les capacités et la complexité commerciale des ONS.

Pour satisfaire à l'exigence de la FIS d'avoir un seul membre par nation, le Canada gère nos adhésions à la FIS par le biais d'un organisme distinct nommé l'Association canadienne des sports d'hiver (ACSH). Le rôle de l'ACSH est de gérer notre adhésion auprès de la FIS, sous la direction des ONS. L'ACSH est composée des huit ONS.

Avec le soutien financier de l'Initiative de renforcement des FNS du COC (qui vise à moderniser le système sportif), nos cinq ONS ont entrepris un projet pour moderniser la gestion de notre adhésion auprès de la FIS afin de devenir plus efficace et d'offrir plus d'avantages financiers aux athlètes et programmes sportifs. Nous avons engagé la société d'experts-conseils en performance organisationnelle STRAAD, qui a consulté 26 intervenants incluant la haute direction et les présidents des conseils d'administration de tous les ONS, le personnel de l'ACSH, la FIS, le COC, Sport Canada et ANP. STRAAD a recommandé de régir notre adhésion comme un programme collaboratif d'ONS qui se concentre uniquement sur la gestion de l'adhésion à la FIS. Trois options de personne morale pour « héberger » le programme ont été considérées, soit :

1. Créer une nouvelle organisation
2. Utiliser une organisation existante
3. Restructurer l'ACSH

Il nous a été recommandé de d'abord essayer de restructurer l'organisation existante, l'ACSH. Les huit ONS membres de l'ACSH tiendront un vote sur la restructuration recommandée de l'ACSH le 5 septembre 2024. Advenant un résultat positif, la mise en œuvre commencera immédiatement.

L'ACSH restructurée sera axée uniquement sur la gestion de l'adhésion du Canada à la FIS afin de devenir plus efficace et de redonner un plus gros pourcentage (~70 %) des revenus de la FIS touchés par le Canada aux ONS membres afin de soutenir les athlètes et les programmes sportifs. L'un des principes clés de cette modernisation était de s'assurer que la modernisation allait aider à améliorer les choses pour TOUS les ONS et les 246 athlètes de nos programmes des équipes nationales qui tenteront de remporter les 169 médailles olympiques et 174 médailles paralympiques disponibles pour les sports de neige à Cortina 2026. Ce principe est particulièrement important, car nous continuons à opérer dans un environnement de financement fixe ou

décroissant du gouvernement et des coûts sans précédent pendant que nos partenaires financiers nous demandent de trouver des façons d'être plus efficaces avec les ressources disponibles.

La « nouvelle » ACSH modernisée va :

- Optimiser les relations individuelles et collectives des sports avec la FIS
- Améliorer la collaboration entre les sports et avec la FIS
- Augmenter l'efficacité de l'organisation en simplifiant la prise de décision, en éliminant les doublons et en se concentrant uniquement sur la gestion de l'adhésion à la FIS
- Retourner des bénéfices financiers considérables grâce à une diminution des coûts et l'orientation des revenus de la FIS vers les sports pour soutenir les athlètes et programmes sportifs canadiens

Les effets des changements se trouvent dans le tableau ci-dessous :

	Structure actuelle de l'ACSH	Structure modernisée
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • 8 membres 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 membres
Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • 4 administrateurs de chaque : Alpin, Nordiq, Freestyle et Snowboard • 1 administrateur de Saut à ski/combiné nordique • 2 administrateurs sans pouvoir décisionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 administrateur pour chacun des sports olympiques (actuellement, 6) • 1 administrateur pour les sports non olympiques combinés (actuellement, 2) • Aucun administrateur sans pouvoir décisionnel
Prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité des votes 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux tiers des votes
Revenus annuels	<ul style="list-style-type: none"> • ~500 000 \$ en revenus FIS touchés par les ONS selon leurs activités auprès de la FIS dans les proportions suivantes : Alpin (34-41 %), Nordiq (15-24 %), Snowboard (15-20 %), Freestyle (15 %) et Saut à ski (3-6 %) selon le modèle de financement de la FIS. 	<ul style="list-style-type: none"> • ~500 000 \$ en revenus FIS touchés par les ONS selon leur activité auprès de la FIS dans les proportions suivantes : Alpin (34-41 %), Nordiq (15-24 %), Snowboard (15-20 %), Freestyle (15 %) et Saut à ski (3-6 %) selon le modèle de financement de la FIS.
Modèle d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses ~500 000 \$/an pour 3 employés, administration (location de bureaux, TI, assurances), frais de déplacement pour les bénévoles sans lien avec les ONS pour des rencontres avec la FIS en Europe 2-3 fois/an 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses ~150 000 \$/an pour 1 employé axé sur les relations avec la FIS • Les ONS sont en charge de leurs propres assurances et frais de déplacement pour les rencontres avec la FIS • Les gros ONS aident les petits ONS avec les assurances, les inscriptions auprès de la FIS et la défense au besoin
Coûts indirects	<ul style="list-style-type: none"> • 3 employés, bureaux loués, TI, téléphone 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 employé
Services/Soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Liaison avec la FIS, soutien administratif, assurance, inscription, déplacement des représentants qui ne font pas partie des ONS aux rencontres de la FIS 	<ul style="list-style-type: none"> • Liaison avec la FIS, soutien administratif limité
Distribution de l'aide annuelle aux ONS	<ul style="list-style-type: none"> • Sporadique, 1x 96 000 \$ divisé également soit 12 000 \$/ONS (2020-2021), une autre fois 48 000 \$ à diviser entre les petits ONS seulement (2021-2022) au cours des cinq dernières années, moins 3000 \$ de frais d'adhésion 	<ul style="list-style-type: none"> • ~350 000 \$ à distribuer annuellement • Selon la formule négociée, tous les ONS recevraient au moins 2 fois plus que selon le modèle précédent, des sommes entre 25 000 \$ et 91 000 \$ annuellement
Modèle de revenu et d'allocation des coûts	<ul style="list-style-type: none"> • De 2011 à 2023, les revenus étaient divisés également, soit 12,5 % chacun • Avant 2011, la répartition était similaire à celle proposée dans la nouvelle structure • Les frais exceptionnels approuvés par le conseil d'administration étaient couverts par la réserve 	<ul style="list-style-type: none"> • La répartition négociée est mieux alignée avec la façon dont les revenus sont gagnés avec les gros ONS qui partagent avec les petits ONS vs « la juste part » pour chacun • La répartition est Alpin 26 %, Nordiq, Snowboard et Freestyle 15 % chacun, Saut à ski 8 % et télémark, combiné nordique et ski de vitesse 7 % chacun • Frais exceptionnels > budget d'exploitation annuel seront répartis selon le même % que le partage des revenus
Réserve de fonctionnement et répartition aux ONS	<ul style="list-style-type: none"> • Une réserve de fonctionnement de 800 000 \$ reste après une distribution spéciale de 200 000 \$ divisé également entre les ONS à la fin de l'AF 2023-24 vu le montant supérieur à 1 M\$ accumulé dans la réserve 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une réserve de ~150 000 \$ (frais d'exploitation annuels) pour gérer le flux de trésorerie • Distribution de ~600 000 \$ aux ONS selon la formule négociée et alignée, donc les ONS reçoivent entre 42 000 \$ et 146 000 \$ sur deux ans pour soutenir les athlètes et programmes sportifs
Organisation de Coupe du monde et droits médiatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les ONS déterminent les plans d'organisation de Coupe du monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ONS déterminent les plans d'organisation de Coupe du monde



	<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus de droits médiatiques reviennent aux ONS organisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus de droits médiatiques reviennent aux ONS organisateurs • Si la centralisation des droits médiatiques de la FIS réussit, les revenus, incluant les bonus de signature, reviennent aux ONS organisateurs proportionnellement à la valeur de leurs droits médiatiques
Endossement de la structure	<ul style="list-style-type: none"> • 1 administrateur sans pouvoir décisionnel et président du conseil • 2 ONS avec 3 athlètes maîtres FIS actifs 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 ONS qui représentent 98 % des activités sportives sur neige • COC & Sport Canada

Si la résolution n'est pas approuvée le 5 septembre, nous irons de l'avant avec l'autre approche de modernisation recommandée par STRAAD, qui comprend la création d'une nouvelle personne morale ou l'utilisation d'une entité existante pour gérer notre adhésion à la FIS. Nous croyons que ce résultat serait regrettable, car nous espérons pouvoir faire en faire profiter tous nos ONS membres et ne laisser personne derrière, nous sommes prêts à aller de l'avant avec le soutien de nos partenaires sportifs et financiers afin d'obtenir les avantages de ce projet pour nos athlètes et programmes sportifs collectifs.